

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon applaudit à la création du Conseil des droits de l'homme. Nous vous félicitons, vous-même, Monsieur le Président, ainsi que vos Coprésidents de cette réalisation historique et vous remercions du dur labeur que vous avez fourni pour y arriver.

Soucieux de voir mis en place un organe véritablement efficace dans le domaine des droits de l'homme, le Japon avait proposé que le nouveau Conseil des droits de l'homme soit un organe principal et que ses membres soient élus à la majorité des deux tiers. Ma délégation déplore que cela n'ait pas été retenu dans le texte final. Comme vous l'avez vous-même admis, Monsieur le Président, le texte n'est pas parfait. Personne n'en est entièrement satisfait, ce qui est d'ailleurs impossible. Il jette malgré tout des bases solides pour renforcer le dispositif de l'ONU pour les droits de l'homme, dans la mesure où le Conseil apporte clairement des améliorations très nettes par rapport à son prédécesseur. Aussi le Japon a-t-il voté pour la résolution.

Une nouvelle tâche attend désormais les États Membres : garantir l'efficacité et la crédibilité du nouveau Conseil des droits de l'homme. À cette fin, les préparatifs entrepris pour rendre le Conseil opérationnel seront d'une importance vitale. Ma délégation exhorte donc tous les États Membres à prendre une part active à ces travaux.

Le Japon espère qu'au cours de ces préparatifs, des pratiques et des mécanismes seront mis en place en vue de renforcer la crédibilité des membres du Conseil des droits de l'homme. Il conviendrait par exemple que les candidats à un siège au Conseil remettent des promesses écrites bien avant la tenue du scrutin afin de laisser le temps aux États Membres de les étudier et d'en tenir pleinement compte au moment de voter. Par ailleurs, le Japon étudiera de très près les moyens de renforcer la crédibilité du Conseil des droits de l'homme lorsque nous nous pencherons sur son règlement intérieur. Enfin, nous espérons que l'examen du statut du Conseil commencera avant les cinq ans prévus.

Au moment d'élire les membres du Conseil des droits de l'homme, le Japon prendra pleinement en considération la situation en matière des droits de l'homme de chaque pays candidat ainsi que leurs antécédents dans ce domaine, conformément aux dispositions de la résolution. À l'instar des États Membres qui ont clairement fait connaître leurs intentions, le Japon votera en faveur des candidats qui s'attachent et travaillent à appliquer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme. Le Japon ne donnera pas sa voix aux candidats qui, d'après nos connaissances, commettent de graves violations des droits de l'homme, notamment ceux visés par les sanctions du Conseil de sécurité pour des raisons ayant trait aux droits de l'homme.

Espérons que ce jour marque un triomphe historique pour la promotion des droits de l'homme dans le monde.